

**Mise à disposition du second amendement au
Document d'enregistrement universel 2019**

Paris, le 7 août 2020

Natixis informe le public que le second amendement au Document d'enregistrement universel 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 août 2020 sous le n° D.20-0108-A02.

Le second amendement au Document d'enregistrement universel 2019 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel / Documents de référence et Pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).